

Département fédéral de l'économie DFE Office fédéral de l'agriculture OFAG

Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication DETEC

Office fédéral de l'environnement OFEV

Commission suisse de l'inspectorat du compostage et de la méthanisation

OFAG, , 3003 Berne P. P.

Aux services cantonaux compétents

[Référence: 482.Analysehäufigkeit.

Notre référence: sie

Berne, le 15 juin 2006

Recommandation

Fréquence des analyses de compost, de digestats et de jus de pressage

Mesdames, Messieurs,

Nous vous envoyons, en annexe, la nouvelle recommandation concernant la fréquence des analyses dans le traitement de déchets végétaux, qui a été élaborée par un groupe de travail de la Commission suisse de l'inspectorat du compostage et de la méthanisation. Le groupe de travail était composé de MM. Fredi Abächerli (représentant de l'IGA forum suisse de compostage), Andreas Burger (représentant des cantons), Heinz Gfeller (représentant de l'Association suisse des installations de compostage et de méthanisation ASIC), Christoph Hess (représentant du forum bio gaz), Jochen Mayer (Agroscope Reckenholz) et Konrad Schleiss (expert ASIC). L'Office fédéral de l'agriculture et les stations fédérales de recherches agronomiques ont accompagné de manière déterminante les travaux, et l'Office fédéral de l'environnement, les services cantonaux compétents, ainsi que les exploitants d'installations ont contribué en y apportant leur expérience.

La recommandation sert à maintenir à un haut niveau la qualité du compost et des digestats, voire à l'améliorer. Elle remplace les instructions que l'ancienne Station de recherches en chimie agricole et sur l'hygiène de l'environnement (FAC) avait publiées en 1995. Nous nous réservons la possibilité d'adapter la recommandation en fonction des résultats que donneront deux projets de recherche en cours, un sur l'utilité du compost et des digestats et l'autre sur les polluants organiques dans le compost et les digestats.

Nous vous prions de bien vouloir appliquer la recommandation dans votre canton à partir de 2007 et d'en informer les exploitants des installations concernées, sises sur le territoire cantonal.

Dans les cantons, dans lesquels les installations de traitement de déchets végétaux sont régulièrement contrôlées par l'inspection des composts, les contrôles seront effectués selon la nouvelle recommandation à partir de 2007. Les exploitants d'installations assujettis au contrôle sont invités à se conformer aux nouvelles règles dès cette année.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Commission suisse de l'inspectorat Office fédéral de

du compostage et de la

méthanisation

Le président

l'environnement

Division Déchets et matières

premières

Office fédéral de l'agriculture Service d'homologation des

engrais

Albrecht Siegenthaler Hans-Peter Fahrni Andreas Röthlisberger

Annexes: - recommandation

liste des destinataires